



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2013

Soixante-huitième session
Point 172 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 2013

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/68/480)]

68/123. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique,

1. *Décide* d'inviter l'Agence intergouvernementale panafricaine eau et assainissement pour l'Afrique à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*68^e séance plénière
16 décembre 2013*

